

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2023**

PRESENTS :

M. FAVRE Jean-Pierre, MM. ROLLAND Alexis, MACHET Franck, ALEXIS Jean-Jacques, BLANC Loïc, BRIQUET Dominique, YON Philippe.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DENIAUD BOUET Estelle (pouvoir donné à FAVRE Jean-Pierre), M. AMIEZ Hugo (pouvoir donné à BLANC Loïc).

ABSENTS :

MM. BURLET Jérôme, JACQUINOT Gillian, TRINQUET Yannick

I. Institution et vie politique

Pas de quorum requis puisque ce point avait été présenté lors du Conseil municipal du 21 février 2023 mais reporté faute de quorum.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé à la nomination de M. ROLLAND Alexis en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil municipal est approuvé.

3. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire

néant

II. Affaires scolaires

1. Demande de renouvellement de la dérogation pour l'organisation scolaire à 4 jours à compter de la rentrée 2023/2024

Depuis le 1^{er} septembre 2017, l'école de Pralognan-la-Vanoise a adopté une organisation scolaire à 4 jours après validation du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

En vertu de l'article D521-12 du code de l'éducation, cette disposition ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans.

Ainsi à l'issue de cette année scolaire 2022/2023, l'organisation scolaire actuelle doit être renouvelée et la demande de dérogation doit comprendre la délibération du Conseil municipal accompagnée du procès-verbal du Conseil d'école indiquant un projet d'organisation de la semaine scolaire et validé par un vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code de l'éducation notamment ses articles D521-10 et D521-12 ;

Vu l'avis du conseil d'école du 20 février 2023 ;

SOLLICITE le renouvellement de la dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 de l'école de Pralognan-la-Vanoise, selon les jours et horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : MATIN 9H-12H - APRES-MIDI 13H30-16H30

Questions diverses

Monsieur le Maire prend la parole pour annoncer sa démission.

Madame Estelle DENIAUD BOUET (qui assiste à la séance par visioconférence), conseillère municipale, Monsieur Franck MACHET, adjoint, Monsieur Philippe YON, conseiller municipal et Monsieur Jean-Jacques ALEXIS, conseiller municipal annoncent également leur démission.

Le Maire

Jean-Pierre FAVRE

Le secrétaire de séance

Alexis ROLLAND

(démission effective / PV non signé)

